

## *DIFFUSION DES CONVENTIONS DE GENÈVE*

Un peu partout dans le monde, les Sociétés de Croix-Rouge, les délégations du CICR, et aussi des personnes de bonne volonté, travaillant de façon indépendante en dehors de tout cadre officiel, s'efforcent de répandre la connaissance des Conventions de Genève et des principes de la Croix-Rouge, conscients de contribuer ainsi à une meilleure entente entre les humains.

Comme l'écrit le professeur Hans Haug, président de la Croix-Rouge suisse, dans son message pour la Journée mondiale de la Croix-Rouge 1977,

*... La Croix-Rouge accomplit chaque jour, dans la presque totalité des pays du monde, un travail humanitaire incommensurable qui vise à lutter contre les maux de l'humanité sous toutes leurs formes et origines. La Croix-Rouge s'efforce de protéger la vie et la santé et de faire respecter la personne humaine. Selon ses principes « d'humanité » et « d'impartialité », elle est tenue de faire abstraction de toute discrimination dans son activité : aucune personne dans le besoin ne doit être préférée ou délaissée eu égard à sa nationalité, sa race, sa religion, sa situation sociale ou ses convictions politiques. Cette œuvre qui, dans son activité de protection et d'assistance, est guidée par la pensée de l'humanité inconditionnée, et qui fait tomber les barrières dressées entre les hommes et les peuples, peut être considérée comme une œuvre de paix. Elle contribue au rapprochement, à la réconciliation et à la compréhension des hommes, elle améliore leurs conditions de vie et renforce par là l'esprit et la foi qui sont indispensables à la paix.*

C'est cet esprit de la Croix-Rouge que s'efforcent de répandre ceux qui travaillent à la diffusion des Conventions de Genève. Comme dans son numéro de février dernier, la Revue internationale donne ici quelques exemples des travaux entrepris dans cette action de longue haleine.

### **Jordanie**

En avril dernier, le chef de la délégation du CICR à Amman a remis au Directeur de l'Education de l'Armée jordanienne six cents brochures des « Résumés des Conventions de Genève » et six cents « Manuels du Soldat » au cours d'une cérémonie qui réunit, au quartier général des Forces armées, plusieurs officiers supérieurs et des journalistes. Cette documentation, en langue arabe, avait été éditée par le CICR ; elle sera distribuée dans les unités des Forces armées de Jordanie, pour l'instruction des troupes.

### **Afghanistan**

Le Croissant-Rouge de l'Afghanistan a ouvert une bibliothèque et une salle de lecture, où sont mises à disposition les publications de la Croix-Rouge, les ouvrages de base et les livres généraux, aussi bien que les périodiques. Sur les murs figurent les affiches éditées par le CICR ou par la Ligue, et qui rappellent constamment aux visiteurs, les membres du Croissant-Rouge afghan ou le public en général, les idéaux de la Croix-Rouge et les principes de notre mouvement <sup>1</sup>.

### **Tunisie**

Le Croissant-Rouge tunisien a organisé sa semaine nationale, du 2 au 8 mai, sur le thème « La Paix par les hommes » proposé par la Ligue. La presse, la radio et la TV ont fait un large écho aux diverses manifestations du Croissant-Rouge. En province, on a procédé, à cette occasion, à la distribution annuelle des brevets de secouristes et de donneurs de sang.

Dans ses déclarations publiques et notamment lors d'une conférence de presse, tenue le 7 mai, au siège du Croissant-Rouge, à Tunis, le Dr Fouriati, président du Croissant-Rouge tunisien, a lancé un appel pour l'accroissement du nombre des secouristes, jugé insuffisant par rapport à la population du pays, ainsi qu'à une meilleure compréhension par le public, du don du sang. A ce jour, le Croissant-Rouge a pourtant formé 5000 secouristes, 300 moniteurs et 100 instructeurs.

Le Croissant-Rouge tunisien avait invité le CICR à lui envoyer un représentant, pour donner des conférences sur les Conventions de Genève dans les écoles militaires, les écoles d'infirmières et les Comités régionaux du Croissant-Rouge. Le CICR avait délégué M. Pierre Gaillard, qui a rencontré partout bon accueil, et beaucoup d'intérêt pour les Conventions

---

<sup>1</sup> Hors-texte

et les activités du CICR, ainsi qu'en témoignèrent les nombreuses questions posées au conférencier. A l'issue de chaque réunion, on a présenté le film du CICR « Au commencement, Solférino ».

Les conférences sur les Conventions ont été données successivement à Tunis, au Comité régional et à l'Ecole des infirmières du Croissant-Rouge, puis à l'Ecole nationale de la Santé, à Fondouk Jedid, à l'Académie militaire, à Carthage, à l'Ecole de la Sûreté nationale, à Sfax, au Comité régional du Croissant-Rouge, et à Bizerte, à l'Ecole nationale des Sous-officiers. C'est donc un public très varié et nombreux qui a entendu parler des Conventions de Genève, formé aussi bien des membres du Croissant-Rouge, pour qui c'était un sujet connu, que des élèves infirmiers et infirmières, des officiers et des sous-officiers des trois armes, des commissaires de police, ou des aspirants officiers ou sous-officiers et des élèves-commissaires, pour qui le sujet était moins familier. Partout, on a demandé au conférencier de la documentation et des publications sur les matières de ses causeries, les Conventions de Genève et les activités du CICR.

Le Croissant-Rouge tunisien avait fait là un gros effort, qui a été couronné par le succès, et il faut l'en féliciter.

*M. T.*

## **COURS D'INTRODUCTION AU DROIT DES GENS EN TEMPS DE GUERRE**

### **Genève**

Du 26 au 29 avril 1977 s'est tenu, à Genève, le 24<sup>e</sup> cours d'introduction au droit des gens en temps de guerre, qui est organisé par l'armée suisse depuis 1965. Y ont participé 93 officiers suisses de tous grades et un commandant de l'armée marocaine.

La Revue internationale de la Croix-Rouge, dans son numéro d'avril 1968, en a donné le schéma dont les lignes essentielles n'ont pas été modifiées jusqu'ici: Conventions de Genève de 1949, Règlement de La Haye de 1907, Convention de La Haye de 1954 sur les biens culturels, droit de la neutralité forment l'ossature de cet enseignement. Exposés théoriques, exercices pratiques, films, colloques s'échelonnent pendant quatre jours sur ces différents thèmes. L'enseignement est assuré par 14 conférenciers et directeurs d'exercice dont plusieurs collaborateurs du Comité international de la Croix-Rouge, des professeurs d'Université et de hauts fonctionnaires.

L'intérêt suscité auprès des participants par cette initiative, prise en 1965, ne semble pas avoir faibli.

*J. de P.*

## ENSEIGNEMENT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE A L'ÉCOLE DE « JUDGE ADVOCATE GENERAL »

### Etats-Unis

L'Ecole de « Judge Advocate General » fait partie de l'Université de Virginie, à Charlottesville. Elle dispense un enseignement de droit militaire à des juristes et à d'autres membres du personnel des Forces armées, et à des juristes civils du gouvernement. Les cours sont divisés en plusieurs branches: droit administratif et civil, droit criminel, droit international et droit de la guerre.

Le droit international humanitaire, qui est une partie du programme d'enseignement, a pour but de préparer les juristes militaires à donner des avis juridiques aux soldats et à leur officiers, ou à examiner les plans et opérations militaires afin de s'assurer qu'ils sont conformes avec le droit de la guerre. Les étudiants reçoivent également un enseignement qui leur permettra de donner des cours, ou de diriger des cours sur le droit de la guerre, à d'autres officiers et soldats des Forces armées des Etats-Unis.

L'enseignement est divisé en plusieurs degrés qui comportent chacun des cours de droit international humanitaire.

Le cours de base est imposé à tous les officiers qui commencent leur carrière de « judge advocate ». Chaque année, 250 à 300 officiers suivent ce cours.

Le cours avancé est organisé pour certains « judge advocates » qui ont fait environ cinq ans de service militaire actif. Il prépare des juristes militaires de carrière à la profession de « judge advocate » d'état-major.

Un cours spécial pour officiers qui désirent devenir instructeurs en droit de la guerre, consiste en un cours d'une semaine, donné à des officiers qui sont déjà « judge advocates », ou à des officiers spécialisés dans d'autres branches et qui ont une expérience du commandement. Ce cours est donné quatre fois par an.

Enfin, un cours spécial d'orientation est organisé pour les officiers supérieurs, colonels ou lieutenants-colonels, qui occupent des positions importantes dans le commandement des Forces armées. Il comporte en particulier des discussions, sous forme de séminaires, sur les responsabilités du commandant qui doit s'assurer que le droit international humanitaire est enseigné à ceux qui sont sous ses ordres et que les préceptes de ce droit sont inclus dans les exemples pratiques sur le champ d'exercice.

L'enseignement est dispensé par un personnel hautement qualifié, qui possède également une expérience militaire pratique. Cela est une garantie que l'enseignement est du plus haut niveau, qu'il n'est pas exclusivement académique, mais qu'il fait usage d'exemples pratiques et étudie des cas concrets. On utilise des méthodes techniques modernes pour l'enseignement, des films, et des procédés audio-visuels.

*Jiri Toman.*

### **Portugal**

L'an dernier, la Croix-Rouge portugaise a fait distribuer les ouvrages « La Croix-Rouge et mon Pays » et le « Livre du Maître », en langue portugaise, à tous les étudiants qui terminaient leurs cours de formation de maîtres pour écoles primaires. Pour cela, elle a chargé un professeur de visiter chacune des écoles de formation pour maîtres primaires dans tout le pays, et d'y donner un cours d'introduction sur la Croix-Rouge, sur son organisation au niveau national et international, sur ses activités, sur ses principes, et sur les Conventions de Genève. A la fin du cours, les ouvrages étaient remis aux auditeurs.

Cette série de conférences de la Croix-Rouge portugaise a été faite, en collaboration avec le Ministère de l'Education et des Recherches scientifiques, dans vingt-sept écoles spécialisées dans la formation de maîtres primaires, et elle a rencontré un accueil très positif. Plus de 4000 étudiants ont suivi ces cours et ont reçu les ouvrages du CICR.

*M. T.*

## **EXPOSITIONS**

### **Suisse**

Le Musée national suisse à Zürich a présenté, au cours de ces derniers mois, dans plusieurs villes de Suisse, une exposition sur le thème « les bons offices de la Suisse ». Dans la section « Actions humanitaires », le CICR a évoqué ses tâches en s'inspirant des thèmes suivants: l'histoire de la Croix-Rouge, le rôle du CICR, les Conventions de Genève et l'Agence centrale de Recherches. Deux vitrines contenant des documents relatifs aux Conventions de Genève et à l'Agence complètent cette présentation. Cette exposition sera présentée également au public autrichien, à Linz, au cours de l'automne prochain.

\* \* \*

Une banque de Genève a mis ses vitrines à la disposition du CICR pour y faire une exposition par panneaux et photographies. Le CICR y présente des documents illustrant les grands sujets de son histoire et de son action. Deux vitrines montrant les activités de la Croix-Rouge genevoise complètent cette exposition.

*R. B.*

### **Espagne**

La Croix-Rouge espagnole a consacré une grande partie du numéro d'avril de sa revue « Cruz Roja española » au CICR et à ses activités.

Après une présentation du CICR, de sa composition et de son rôle d'intermédiaire neutre, la revue expose deux aspects importants de son activité, l'origine et le développement du droit international humanitaire, puis l'Agence centrale de Recherches, en deux textes bien documentés, bien illustrés, et écrits avec beaucoup de compréhension et de cœur. Un autre aspect des activités du CICR, ses actions de secours et de protection sur les théâtres de conflits armés récents, est expliqué par l'image: un choix de magnifiques photographies en couleurs, où l'on voit les délégués du CICR à l'œuvre parmi les prisonniers de guerre, les réfugiés, les blessés, au Moyen-Orient, dans le sous-continent asiatique, en Indochine, en Afrique...

Ce numéro de la « Cruz Roja española » est superbe. Les textes sont très bien faits, écrits dans un langage simple qui peut être aisément compris des lecteurs non-spécialistes, et pourtant ils ne cèdent pas à la facilité. Nous voudrions complimenter la Croix-Rouge espagnole de cette réussite.

On pourrait également suggérer que cette partie de la revue espagnole soit lue dans d'autres pays du monde de langue espagnole, et peut-être reproduite par certaines Sociétés nationales pour l'information de leurs membres et du public.

*M. T.*